

## SEANCE du 20 juillet 2010

L'an deux mil dix, le vingt juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux juillet deux mil dix, s'est réuni à la Mairie à vingt et une heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FAURE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : T. FRESSIGNE, J. AR COURT, M CAILLON, G. BOISSELEAU, J. VERDON, F. ROBERT,, Gilberte DENIEL, S. COTIER, Sébastien LYS, Laurent PEREZ

Madame Nicole MORISSET a donné pouvoir à Mme AR COURT  
Monsieur Jean LAROSE. a donné pouvoir à Monsieur Laurent PEREZ  
Monsieur Coenraad TER KUILE a donné pouvoir à Monsieur Stéphane COTIER

Mme AR COURT est nommée secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Rapport annuel du service d'assainissement (dossier consultable à la Mairie)
- Régularisations comptables
- Lecteur NOMADE pour Camping-cars
- Participation collègue René CAILLE à SAINTES
- Tarif journalier pour bateau de + 17 mètres (Régie Port)
- Tableau des effectifs (agents à temps incomplet à temps complet)
- Taxe de séjour
- Questions diverses

### **RAPPORT ANNUEL sur le PRIX et la QUALITE du service public de l'assainissement des eaux usées.**

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées -exercice 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport sur le prix du service public de l'assainissement des eaux usées relatif à l'exercice 2009.

### **REGULARISATIONS COMPTABLES**

#### **Titres à annuler**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu de la Trésorerie de COZES un état des taxes et produits irrécouvrables concernant les tickets de cantine dus par deux familles.

Le montant de ces titres s'élève à 159,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal annule purement et simplement les titres n° 332 – 369 – 14 – 122 -182 d'un montant de 159,00 €.

### **Virement de crédit (Port)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le virement de crédit suivant :

Sens	Article	Libellé	montant dépenses	Montant recettes
Dép	6064	Fournitures administratives	- 1 000,00	
Rec	6231	Annonces et insertion		+ 1 000,00

### **Régularisations comptables**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote les décisions modificatives suivantes :

Sens	Article	chap	Libellé	montant dépenses	Montant recettes
Dép	673	67	Titres annulés (sur exer antérieures)	50,00	
Dép	21783	21	Matériel de bureau et informatiques	14 700,00	
Dép	20413	204	Départements	8 650,00	
Dép	6257	011	Réceptions	- 50,00	
Rec	7321	73	Attribution de compensation		22 100,00
Rec	74834	74	Etat compens exonéra taxes foncières		1 250,00
Dép	023	023	Virement à la section d'investissement	23 300,00	
Rec	021	021	Virement de la section de fonctionnement		23 300,00
Totaux				<b>46 650,00</b>	<b>46 650,00</b>

### **REGIE CAMPING CARS – Lecteur NOMADE**

Le Maire expose au Conseil Municipal d'une solution de gestion des campings cars afin de simplifier la régie.

GEODP est une solution informatique de gestion des droits de voirie, foire et de camping. Elle met à la disposition de l'agent placier un lecteur nomade relié à une imprimante ticket portable. A l'aide de cet équipement, le placier peut facturer sur site.

Le coût de cet équipement, qui comprend le matériel portatif, l'imprimante portable bluetooth, les logiciels des gestion GEODP, installation, formation et mise en service sur site, s'élève à 3 000,00 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'acquisition du lecteur NOMADE pour un montant de 3 000,00 € HT et habilite le Maire à signer tous documents nécessaires .

### **PARTICIPATION COLLEGE René CAILLIE à SAINTES**

Par délibération en date du 9 août 2005, le conseil municipal avait refusé la participation au collège « René Caillié » de SAINTES qui s'élevait à 608 €.

Suite à plusieurs observations du Conseil Général, le Maire représente ce dossier au Conseil Municipal.

Après discussion, le Conseil Municipal annule la délibération du 9 août 2005 et accepte la contribution de la commune à la restructuration et extension du collège « René Caillié » à SAINTES pour un montant de 608 €.

### **TARIF JOURNALIER BATEAU de + de 17 mètres**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le tarif journalier pour les bateaux de 17 mètres à 25 mètres à 16,72 € HT soit 20,00 € TTC.

### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier les horaires de travail de deux agents suite au départ à la retraite de l'adjoint des services techniques chargé du service à la cantine et des ménages.

L'agent qui est à 11 heures par semaine passera à 35 heures hebdomadaires et l'agent qui fait 30 heures par semaines passera à 35 heures hebdomadaires à compter du 1er août 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la modification du tableau des effectifs à compter du 1er août 2010 comme suit :

EMPLOIS	NOMBRE	Durée hebdomadaire
Attachée Territoriale	1	35 h
Adjoint Administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 h
ASEM 1 <sup>ère</sup> classe école maternelle	1	35 h
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe (é maternelle)	1	35 h
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe (cantine)	1	35 h
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe (Commune)	1	35 h
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe (Commune)	1	35 h
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe (commune)	1	35 h
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 h
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 h
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 h

### **CLOTURE de la REGIE du CENTRE DE LOISIRS**

Suite à l'adhésion du Centre de Loisirs de Mortagne sur Gironde au SIVOM de COZES, il y a lieu de clôturer la régie du centre de loisirs au 1er juin 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide la clôture de la régie du Centre de Loisirs de Mortagne sur Gironde.

### **TRAVAUX DE VOIRIE**

Route de la Sauzaie

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte la réfection de la Route de la Sauzaie pour un montant TTC de 3101,00 € et habilite le Maire à signer l'ordre de service correspondant.

### **MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE aux ECOLES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la période d'assistance gratuite de 3 mois pour le matériel informatique aux écoles est arrivée à son terme. Il est nécessaire de souscrire une maintenance pour l'année scolaire 2010/2011. Le coût de cette maintenance s'élève à 429 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte la maintenance du matériel informatique des écoles pour un montant de 429 € HT et habilite le Maire à signer le contrat de maintenance à venir.

### **BATEAU « CATYANN »**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération en date du 11 octobre 2004 et par convention du 15 novembre 2004, le preneur du voilier « Catyann » que Monsieur LAROSE nous a fait don (délibération du 11 décembre 2000) n'a pas respecté les termes de la dite convention.

Le Maire propose de dénoncer la convention passée avec l'association « API-PUNCH » et de mettre en vente le voilier.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal confirme la dénonciation de la convention signée le 15 novembre 2004 avec l'association « API-PUNCH » et accepte de mettre ce bateau en vente.

Le Conseil Municipal habilite le Maire à signer tous documents à venir.

### **VILLAGES de PIERRE et D'EAU**

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet du Conseil Général intitulé « Villages de pierre et d'eau ».

Après discussion, le Conseil Municipal accepte d'intégrer le réseau touristique de villages emblématiques de la Charente-Maritime « Villages de Pierre et d'eau ».

### **ENVELOPPE CANTONALE 2010**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2010 et compte tenu du fléchissement des taux d'emprunt, le Conseil Municipal accepte le taux de 2,63 % (au lieu de 2,83 % comme mentionné sur la délibération) pour l'emprunt de 15 000 € du Programme d'amélioration 2010 de la voirie communale.

### **TOUR DE FRANCE A LA VOILE**

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de parrainage d'un bateau pour le Tour de France à la Voile 2010 pour une somme de 70 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal octroie une subvention de 70 € à l'opération « parrainage d'équipage ».

### **INFORMATION**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, par arrêté du 21 juin 2010, la commune de MORTAGNE SUR GIRONDE est dénommée commune touristique pour une durée de 5 ans.

La séance est levée à 23 h 30.